

# **SEB S.A.**

112, chemin du Moulin Carron

Campus SEB

69130 ECULLY

---

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale mixte du 20 mai 2025 - 14<sup>ème</sup> résolution

**KPMG S.A.**

2 avenue Gambetta  
92066 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

**DELOITTE & ASSOCIES**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du  
Centre

## **SEB S.A.**

112, chemin du Moulin Carron

Campus SEB

69130 ECULLY

---

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes**

Assemblée générale mixte du 20 mai 2025 - 14<sup>ème</sup> résolution

---

A l'Assemblée générale de la société SEB S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié de votre société, ou de certaines catégories d'entre eux et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à votre société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 240.000 actions, étant précisé que le nombre d'actions attribuées au Directeur Général Monsieur Stanislas de Gramont ne devra pas excéder 13.000 actions.

Toutes les actions gratuites attribuées seront soumises à des conditions de performance liées à l'atteinte (i) d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel d'activité et (ii) d'objectifs en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, tels que fixés par le Conseil d'administration chaque année pour chacun des trois exercices de la période d'acquisition.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 14 mois à compter de la présente Assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 3 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

**KPMG S.A.**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Eric ROPERT

Sara RIGHENZI DE VILLERS

Patrice CHOQUET

Bertrand BOISSELIER